

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE N°8

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 AVRIL 2026

La séance est ouverte à **18h15** sous la présidence de M. Olivier DEROUIN, Proviseur.

Le quorum étant atteint, M. DEROUIN remercie les **15 membres** présents et excuse les absents.

Secrétariat de séance :

M. AISSA, Proviseur-Adjoint, assure le secrétariat de séance.

ORDRE du JOUR :

1 – Gestion matérielle et financière :

- Présentation par M^{me} VITHE du fonctionnement du réseau de chaleur et vote de l'avenant n°2 à la police d'abonnement du réseau de chaleur urbain de la ville de GUERET *Décision*
- Compte financier 2025 *Décision*
- Contrats et conventions *Décision*

2 – Questions diverses : **NÉANT**

Adoption du PV du précédent CA :

M. DEROUIN propose d'adopter le procès-verbal (PV) du précédent conseil d'administration du 03 mars 2026.

Aucune remarque n'étant formulée, le PV du 03 mars 2026 est adopté à l'unanimité.

Vote : Votants : 15 Pour : 15 contre : 0 abstention : 0

2 – GESTION MATERIELLE ET FINANCIERE

❖ AVENANT N°2 À LA POLICE D'ABONNEMENT DU RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN DE LA VILLE DE GUÉRET :

Pour information, cet avenant, soumis au vote des membres du CA avait fait l'objet d'un rejet initial.

Déléguée par la Région NOUVELLE-AQUITAINE, M^{me} VITHE fait une présentation en visioconférence pour expliquer le réseau de chaleur et l'avenant correspondant.

Présentation par M^{me} VITHE :

Pour information, M^{me} VITHE est Cheffe du Service de la performance environnementale.

Elle assure le suivi dans les lycées en termes de chauffage et de ventilation.

Il s'agit d'une présentation globale des situations sur les solutions de chauffage.

La présentation est étayée par la projection d'un fichier POWERPOINT qui pourra être transmis ultérieurement.

En préambule, M^{me} VITHE fait un rappel historique avec la mise en place du réseau de chaleur, il y a plus de 10 ans par la ville de GUERET et la signature d'un avenant d'une police d'abonnement par le Lycée Pierre BOURDAN via la Région NOUVELLE AQUITAINE.

M^{me} VITHE détaille plusieurs points :

R1 : paiement de la consommation énergétique,

R21 : non présent au LGT Pierre BOURDAN,

R22 : entretien et frais fixes,

R23 : gros entretien et renouvellement de matériel,

R24 : réalisation d'ouvrage pour acheminement,

R25 : Subvention.

Le Lycée Pierre BOURDAN est concerné par les points R1 et R22.

Le 1^{er} avenant a été signé en 2021 la Région NOUVELLE-AQUITAINE ayant attribué une subvention complémentaire au Lycée Pierre BOURDAN.

M^{me} VITHE précise que La Région NOUVELLE-AQUITAINE prévoit, concernant l'avenant proposé au vote, le transfert du R23 et du R24 au Lycée à compter de janvier 2026.

M^{me} VITHE rappelle que ce fonctionnement est le même pour tous les lycées de la Région de la NOUVELLE-AQUITAINE et précise que ce transfert s'accompagne d'une compensation via la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) à l'euro près, liée aux dépenses du R23 et du R24 soit **33 600 €** ; ce montant sera versée de manière fractionnée – en 3 fois -, en 2026.

Présentation de la problématique du jour sur le POWERPOINT :

Dans les faits, si les 33 600 € ne suffisent pas à couvrir la dépense, la direction de l'éducation de la Région NOUVELLE-AQUITAINE s'engage à compenser le reste à charge.

La DGF est aussi analysée en fonction des comptes de l'établissement.

La compensation via la DGF attribuée à l'établissement, liée aux dépenses du R23 et du R24, est attribuée à l'euro près.

Il s'agit de la fin de la répartition entre le Lycée et la Région NOUVELLE-AQUITAINE..

M. le Proviseur demande aux membres du CA s'ils ont des questions.

Aucune question n'est posée.

Toutefois, un membre du CA rappelle qu'en 2022, le désengagement ponctuel de la Région NOUVELLE-AQUITAINE en termes de compensation budgétaire et financière liée au coût du réseau de chaleur urbain de la ville de GUERET, a réduit à néant – 1 jour – le fonds de roulement du Lycée Pierre BOURDAN, bien inférieur aux préconisations réglementaires.

M^{me} GALTIER affirme qu'il y a une rupture de confiance entre le Lycée Pierre BOURDAN et la Région NOUVELLE-AQUITAINE et que la compensation, en 2022, n'a pas été faite d'euro à euro.

Elle indique que cette compensation a été consentie à l'issue de discussions et négociations intenses.

M. DUPLESSIS affirme que la DGF a baissé de 92 000 € d'un point de vue global ; il rajoute qu'en ce sens, il n'y a pas de compensation en 2026.

M^{me} VITHE précise que la Région NOUVELLE-AQUITAINE demeure toujours à l'écoute et sera toujours présente pour le Lycée Pierre BOURDAN si une différence de DGF était constatée et signalée.

M^{me} VITHE précise que la compensation financière est incluse dans la DGF.

M. DUPLESSIS précise que ce montant étant inclus dans la DGF, il n'est donc pas fléché.

Le CA répartit les dépenses dans le budget.

M^{me} VITHE reconnaît que cela est problématique notamment si ces montants sont utilisés pour d'autres dépenses.

Elle rappelle également que les sommes sont versées uniquement pour le réseau de chaleur.

M^{me} VITHE informe que les 33 600 € sont versés pour le réseau de chaleur seulement.

M^{me} GALTIER rappelle que le problème vient de la rupture de confiance entre le Lycée Pierre BOURDAN et la Région NOUVELLE-AQUITAINE et que l'engagement de l'Adjoint du service des lycées, n'a pas été tenu.

Il y a eu une année blanche avec une régularisation entre la Région et le Rectorat.

M. le proviseur rappelle le fonctionnement d'une DGF ainsi que sa répartition.

L'échange en visioconférence entre M^{me} VITHE et les membres du CA prend fin.

M. le Proviseur remercie M^{me} VITHE pour son intervention.

M. DUPLESSIS explique la globalisation de la DGF ainsi que son calcul et indique que la Région NOUVELLE-AQUITAINE se réfère au compte financier de 2025.

Ainsi, le fonds de roulement sera excédentaire ; par conséquent la Région NOUVELLE-AQUITAINE n'octroiera pas une DGF supérieure ou égale à 2026.

M^{me} GALTIER précise que demeurer prudent dans les dépenses pénalise donc le Lycée dans les dotations futures de DGF.

M. LAFRIQUE précise que la Région NOUVELLE-AQUITAINE doit rendre 286 millions à l'État ce qui explique la différence de DGF entre 2025 et 2026.

Toutefois, M. le Proviseur précise que la région s'est désengagée dans certains domaines.

Vote : Votants : 15 Pour : 4 contre : 8 Abstention : 3
ACTE N°8/75 rendu public pour affichage

❖ COMPTE FINANCIER 2025 :

LYCEE PIERRE BOURDAN

COMPTE FINANCIER 2025

DEPENSES					RECETTES				
SERVICE	INTITULE	BUDGET INITIAL	BUDGET 31/12/2025	DEPENSES REALISEES	SERVICE	INTITULE	BUDGET INITIAL	BUDGET 31/12/2025	RECETTES CONSTATEES
AP	Activités pédagogiques	175 165,06	205 754,74	139 192,68	AP	Activités pédagogiques	175 165,06	205 754,74	145 450,17
VE	Vie de l'élève	18 271,98	19 271,37	8 151,67	VE	Vie de l'élève	18 271,98	19 271,37	8 611,05
ALO	Adm. et logistique	315 157,49	322 221,35	288 462,02	ALO	Adm. et logistique	314 643,76	321 646,76	328 854,09
TOTAL	SERVICE GENERAL	508 594,53	547 247,46	435 806,37	TOTAL	SERVICE GENERAL	508 080,80	546 672,87	482 915,31
SRH	Service héberg. Restaur	487 838,25	421 747,10	390 488,24	SRH	Service héberg. Restaur	487 838,25	420 968,18	420 968,18
TOTAL	SERVICES SPECIAUX	487 838,25	421 747,10	390 488,24	TOTAL	SERVICES SPECIAUX	487 838,25	420 968,18	420 968,18
OPC	Immobilisations	0,00	11 822,78	11 758,31	OPC	Immobilisations	0,00	9 522,78	9 522,78
TOTAL DES DEPENSES		996 432,78	980 817,34	838 052,92	TOTAL DES RECETTES		995 919,05	977 163,83	913 406,27

DETERMINATION DU RESULTAT	RECETTES	DEPENSES	DIFFERENCE = RESULTAT
SERVICE GENERAL	482 915,31	435 806,37	47 108,94
SERVICE SPECIAL (SRH)	420 968,18	390 488,24	30 479,94
		TOTAL	77 588,88

	EXERCICE 2024	IMMO SUR FDS RLT	VENTILATION DU RESULTAT		AU 31/12/2025
			EN PLUS	EN MOINS	
RESERVES DISPONIBLES =	134 110,97	-2 235,53	47 683,53 27 710,70		207 269,67
STOCKS ALIMENTAIRES =	8 664,49		2 769,24		11 433,73
FONDS DE ROULEMENT =	142 775,46				218 703,40
SOLDE DES AMORTISSEMENTS REELS =	1 579,53	2 235,53		574,59	3 240,47
TOTAL (C/10681) =	144 354,99		77 588,88		221 943,87

FDS RLT 2025 =	218 703,40	
TRESORERIE =	369 799,33	
DIFF =	-151 095,93	= Besoin en FDT RLT
Variation FDS RLT 2024-2025 =	75 927,94	
jours de FDS RLT 2025 =	98,01	
jours de trésorerie 2025 =	165,72	
Calcul CAF/IAF :	77 588,88	résultat
	574,59	+ amortissements
CAF 2025 =	78 163,47	
Créances à recouvrer :		4,74 %
	C/41120	18537,32 €
	C/4160	3840,60 €
	TOTAL	22377,92 €

Détail du besoin en fonds de roulement	Débit cl3+4	Crédit cl4
Stock alimentaire	11 433,73	
Créances à recouvrer	22 377,92	
Acompte voyages 2026	16 918,40	
A recouvrer autres recettes	113,90	
Subv Région à percevoir	20 949,60	
Subv Etat repas DSDEN/CIO	565,95	
Frais AC des établissements rattachés	1 032,58	
Factures non parvenues/payées en 2026		72889,95
Avances familles et trop perçus frais scol		3235,89
Avances familles et trop perçus voyages		19156,34
Subventions d'Etat+OFAJ+bourses		23897,50
Subvention MILDT/MIDELCA/ARS		14785,58
Subventions de la Région		23251,37
Subvention ERASMUS		30701,60
Reliquat taxe d'apprentissage		33596,12
Caisse de solidarité		74,85
Dons divers		2545,82
Autres avances ou TP		352,99
	TOTAUX	73 392,08
Besoin en fonds de roulement =		-151 095,93

AP	Budget initial	Budget 31/12/25	Différence
	175165,06	205754,74	30589,68
DBM	Régl. subv. ETAT carnets de corresp.		400,00
	Régl. subv. ETAT reprographie		1244,75
	Régl. subv. ETAT options artistiques		3600,00
	Subv. REGION transport EPS		12321,00
	Subv. REGION locations installations EPS		2663,65
	Subv. REGION Kiosque		210,00
	Subv. REGION matériel SC. Physiques		3800,00
	Régl. Taxe d'apprentissage		4105,28
	Ouverture participation sortie opéra		760,00
	Dons sortie opéra		460,00
	Ouverture participation étudiants sortie Paris		390,00
	Dons sortie Paris BTS		635,00
		TOTAL	

VE	Budget initial	Budget 31/12/25	Différence
	18271,98	19271,37	999,39
DBM	Régl. Subv. Etat Fonds social		-2266,61
	Régl. Subv. Région Fonds social		3266,00
	TOTAL		999,39

ALO	Budget initial	Budget 31/12/25	Différence
	315157,49	322221,35	7063,86
DBM	Subv. Région matériel vidéoprojection		324,42
	Subv Région matériel outillage		4052,80
	Subv Région matériel entretien		874,77
	Régl. des amort. neutralisés et réels		1811,87
	TOTAL		7063,86

SRH	Budget initial	Budget 31/12/25	Différence
	487838,25	421747,10	-66091,15
DBM	Prélèvement admissions en non valeur		778,92
	Subvention DSDEN repas		1420,02
	Régl. Vente cartes de self		195,00
	Régl. SRH selon recettes fin d'année		-63880,18
	Régl. Compensation Région		-4604,91
	TOTAL		-66091,15

OPC	Budget initial	Budget 31/12/25	Différence
	0,00	11822,78	11822,78
DBM	Prélèv. Défibrillateurs		2300,00
	Subv. Région matériel vidéoprojection		3875,58
	Subv. Région matériel outillage		5647,20
	TOTAL		11822,78

			Reliquats 2025
AP	ETAT Utilisation Subvention droits de reprographie	1267,20	517,07
	ETAT Utilisation Subvention carnets de correspondance	427,00	538,35
	ETAT Utilisation Subvention manuels scolaires	504,00	1167,10
	ETAT Utilisation Subvention stages en entreprises	337,93	5071,95
	ETAT Utilisation Subvention options cinéma-CAV	1800,00	1800,00
	REGION Subvention location installations sportives	2663,65	
	REGION Subvention remboursement transport EPS	12321,00	
	REGION Subvention Kiosque	210,00	
	REGION Subvention Sc physiques	3800,00	
	REGION subvention de fonctionnement	34532,39	
	REGION Subvention voyage Londres	3825,00	
	REGION Subvention MANGA	771,52	
	Utilisation de la taxe d'apprentissage	3553,43	33596,12
	ALPES participation des familles	11424,00	
	ALPES Dons (FSE)	125,00	
	LONDRES participation des familles	15300,00	
	LONDRES Dons (FSE)	125,00	
	LOZERE participation des familles	6820,00	
	LOZERE association serpentines	658,00	
	OPERA participation des familles	760,00	
	OPERA (dons)	460,00	
	PARIS BTS participation des familles	300,00	
	PARIS BTS (dons)	418,38	
	SKI participation des familles	21680,00	
	SKI dons	500,00	
	Erasmus+	17244,20	30701,60
	Part. NADAUD + ST VAURY transp. Mangatitude	675,54	
	Don RISO pour l'E3D	2294,45	
Gain de change (euros - livres anglaises)	2,54		
Dégradations (perte manuels scolaires)	649,94		
TOTAL	145450,17		

VE	ETAT utilisation de la subvention fonds sociaux	4601,25	7075,75
	ETAT utilisation de la subvention fonds de vie lycéenne	348,00	995,52
	REGION utilisation de la subvention fonds sociaux	2411,80	201,00
	REGION subvention de fonctionnement	1250,00	
TOTAL	8611,05		

ALO	REGION Subvention de fonctionnement	291672,61	
	REGION subv. achat de matériel d'entretien des locaux	3952,83	
	REGION subv. achat matériel de maintenance des locaux	874,77	
	REGION subvention achat de vidéoprojecteurs	324,42	
	Amortissements neutralisés	22402,16	
	Dégradations	29,00	
	Location locaux/nuitées	4286,35	
	Autres recettes (intérêts d'huissiers)		
	Participation des ER aux frais de l'agence comptable	5311,95	
TOTAL	328854,09		

			Reliquats 2025
SRH	ETAT subvention repas DSDEN	1420,02	1,00
	Vente cartes self perdues	395,00	
	REGION péréquation tarification solidaire	7645,44	
	Demi-pension + internat	373800,48	
	Commensaux et hébergements	37707,24	
TOTAL	420968,18		

OPC	REGION acquisition de 2 autolaveuses	5647,20	
	REGION acquisition de matériel de vidéoprojection	3875,58	
	TOTAL	9522,78	

TOTAL DES RECETTES 2025 SAISIES	913406,27
--	------------------

SUBVENTIONS RECUES POUR 2026 OU RELIQUATS NON UTILISES SUR 2025		
ETAT	Reliquat PAEC Xanadou project	1,90
	Subvention projet innovant liaison collèges-lycées (2020)	500,00
	Subvention projet innovant liaison collèges-lycées (2022)	150,00
	Subvention rénovation du BAC STMG (2013)	916,25
	Reliquat subvention rénovation diplômes (2015)	300,00
	Reliquat subvention MANGA	64,60
	Avance sur bourses nationales	4799,01
REGION	Avance les informés du LPB 52023)	469,00
	Avance subv. pour MANGA 2026	756,00
	Avance subv. pour les forêts primaires	525,00
	Avance subv. pour l'achat de déboucheurs	2340,00
	Avance projet l'art dans tous ses états	1,00
	Avance et trop-perçus sur PEJ et MC	10051,01
	Reliquat subvention réforme SVT	20,00
	Reliquat manuels scolaires (ancienne Région)	3758,36
	Reliquat Echange Stein	5130,00
AUTRES	Reliquat subvention OFAJ (2014-2015)	270,00
	Reliquat subv. préfecture "prévention des conduites addictives"	10,70
	Reliquats ARS	14504,88
	Factures non parvenues	59218,07
	Factures 2025 payées sur la trésorerie en 2026	13671,88
	Avances familles pour les frais de restauration	3235,89
	Avances familles pour les voyages	19156,34
	Autres avances	113,16
	Don GESTACOM	1963,08
	Autres dons	582,74
	Virement ou excédent à reverser ou autres	238,83
Caisse de solidarité	74,85	

TOTAL CREDIT CL 4 :	224488,01
----------------------------	------------------

Présentation du Compte Financier (COFI) 2025 par M. DUPLESSIS, Secrétaire Général du LGT Pierre BOURDAN :

M. l'Adjoint-Gestionnaire, Agent Comptable rappelle la structure du budget sur lequel porte le COFI 2025.

- 3 services généraux : Activités pédagogiques / Vie de l'élève / Administration et logistique / amortissement
- SRH Demi-pensionnaire / Internat
- OPC achat d'un bien de plus de 800 €

M. DUPLESSIS présente l'évolution du budget en cours d'exercice ainsi que les recettes par service et l'ensemble des reliquats et avances de subventions présentes sur les comptes du Lycée.

Il présente l'évolution des dépenses et des recettes entre l'exercice 2024 et celui de 2025 :

- Activités Pédagogiques : forte évolution positive des dépenses liées en partie aux voyages scolaires soit un peu plus de 60 % et aux dépenses ERASMUS.

Les recettes suivent cette même évolution liée aux recettes des familles liée aux voyages divers ou liée aux dotations ERASMUS.

Il précise cependant que l'on observe une stabilité concernant les autres dépenses pédagogiques.

La taxe d'apprentissage a été davantage utilisée.

Le Lycée a reçu 20 970, 87 € en 2025.

L'essentiel provenant de la taxe perçue à titre compensatoire.

- En ce qui concerne la Vie de l'Élève, M. DUPLESSIS indique que les dépenses et les recettes sont en baisse, environ 11%. ; le Lycée a utilisé davantage le fonds social étatique (27 bénéficiaires pour 23 aides) contrairement au fonds social région (9 bénéficiaires pour 9 aides).

Il n'y a pas eu de subventions spécifiques attribuées au service VE en 2025.

- L'essentiel de la DGF se retrouve dans les recettes du service ALO.

Quelques subventions de la Région NOUVELLE-AQUITAINE ont été utilisées pour l'achat de matériels. Les autres recettes concernent la location de salles et la participation des établissements rattachés au frais de l'agence comptable.

La Région a supprimé la subvention de l'enlèvement de déchets de laboratoire qui doit désormais être financé grâce à la DGF.

On observe une stabilité des dépenses du service, excepté pour la viabilisation. Les factures d'électricité ont baissé de plus de 20 000 € permettant de compenser une hausse du gaz et de la distribution et fourniture d'eau.

Il est précisé que pour ce COFI la viabilisation et le réseau de chaleur représentent 43 % de la DGF 2025.

- SRH :

M. DUPLESSIS indique une légère baisse des dépenses et recettes sur le SRH.

Les recettes sont stables malgré une répartition internes/DP au détriment de l'internat dû notamment à l'application de la tarification solidaire en 2024.

M. le Proviseur précise que l'Indice de Position Sociale du Lycée est très élevé avec pour une incidence sur les familles qui de fait ont des forfaits élevés ; d'ailleurs, certaines familles préfèrent retirer leurs enfants de l'internat.

Intervention de M. BERTRAND, représentant des parents d'élèves :

M. BERTRAND demande s'il y aura une analyse statistique de la mise en place de la tarification solidaire ?

M. LAFRIQUE, élu de la Région NOUVELLE-AQUITAINE répond par l'affirmative et ajoute qu'une analyse aura bien lieu à l'issue de sa généralisation.

M. le Proviseur indique qu'un 1^{er} bilan en 2022 a été réalisé à l'issue de la phase d'expérimentation mais rajoute néanmoins qu'aucun Lycée de centre-ville n'a été sollicité lors de la phase expérimentation.

Concernant la Région NOUVELLE-AQUITAINE, 2 départements ne sont pas encore passés à la tarification solidaire : la GIRONDE et les PYRENEES ATLANTIQUE.

La DGF est calculée sur le nombre d'élèves dans l'établissement et notamment de l'internat.

De même, nous observons que la péréquation est défavorable au LGT Pierre BOURDAN.

En 2025, le Lycée a versé 71 000 € à la Région NOUVELLE-AQUITAINE qui en retour n'a reversé que 7 600 € au Lycée.

On observe une baisse des charges de viabilisation, des achats de nourriture, mais on constate une augmentation des charges dues à l'achat des produits d'entretien ainsi que des coûts liés aux contrats et réparations.

Plusieurs achats ont été faits en OPC :

- 2 auto laveuses,
- 1 TNI.

Concernant les subventions régionales :

Le Lycée a acquis sur fonds propres :

- 1 défibrillateur pour l'internat,
- 1 défibrillateur pour l'externat.

Hors budget, le Lycée a consacré la somme de 143 690 € de bourses pour un total de 139 boursiers.

M. DUPLESSIS présente le résultat de l'exercice 2025 :

- Résultats excédentaires : 77 588, 88 euros

M. DUPLESSIS explique les différents indicateurs financiers :

- Fonds de roulement (FDR) au 31/12/2025 : 218 703,40 € soit 98,01 jours de FDR

Le résultat du COFI est satisfaisant.

On observe une progression favorable.

Un membre du CA formule une remarque et aborde la problématique lié au calcul de la future DGF en fonction du bilan financier actuel, en anticipant sa baisse.

La trésorerie est assez conséquente soit 165 jours d'autonomie et elle est saine.

Le besoin en FDR est négatif ce qui est normal avec un solde de -151 095,93 €.

L'autonomie financière est de 144 311,32 € soit 64 jours.

La capacité d'autofinancement est de 78 163,47 €.

Le taux de non recouvrement est de 4,74 % ce qui est très satisfaisant.

M. DUPLESSIS en profite pour remercier le travail effectué en 2025 par ses collaborateurs.trices.

M. DUPLESSIS présente un bilan très positif mais alerte sur le fait qu'un prélèvement de 72 767,69 € a déjà été réalisé pour équilibrer le service général du budget de 2026.

Un prélèvement d'environ 13 000 € sera nécessaire pour faire face aux charges du SRH de l'exercice 2026.

Le CA approuve le compte financier de l'exercice 2025 à l'unanimité :

Vote : Votants : 15 Pour : 15 contre : 0 abstention : 0
Acte n° 8/80 rendu public pour affichage

Le CA vote l'affectation du résultat de l'exercice 2025 à l'unanimité :

Vote : Votants : 15 Pour : 15 contre : 0 abstention : 0
Acte n° 8/79 rendu public pour affichage

❖ **SORTIES ET VOYAGES SCOLAIRES – RÉVISION DU BUDGET DE LA SORTIE FACULTATIVE EN LOZÈRE :**

Le chef d'établissement demande au CA, que la part accompagnateur du séjour en LOZÈRE en 2025, initialement votée à la charge de l'association « LA SERPENTINE » soit prise sur les crédits pédagogiques de la SVT sur l'exercice 2026 à hauteur de 658 €.

Vote : Votants : 15 Pour : 15 contre : 0 abstention : 0
Acte n°8/78 rendu public pour affichage

❖ **CONTRATS ET CONVENTIONS :**

CONTRAT DE SUBVENTION POUR LE PROGRAMME ERASMUS+ :

La demande a été renouvelée pour 2025-2026 : 21 170 € avec projet de voyage en ALLEMAGNE mais il n'y a pas d'échange dû à la défection du partenariat avec l'ALLEMAGNE.

Mais présence d'un budget de 21 170 € pour la mobilité d'enseignant.e.s ou d'élèves.

Une mobilité en IRLANDE est envisagée.

Réalisation d'une mobilité des personnels de Mathématiques en ALLEMAGNE.

Vote : Votants : 15 Pour : 15 contre : 0 abstention : 0
ACTE N°8/76 rendu public pour affichage

Le contrat est validé et signé.

CONTRAT DE MOBILITE ERASMUS+ SOUS LA FORME D'UNE AIDE FINANCIERE OCTROYÉE AU PROFIT DE L'ELEVE KOUPIA MACHADO POUR LA PERIODE DU 15/06/26 AU 26/06/26 :

Le Lycée Pierre BOURDAN fournira au participant le soutien requis sous la forme d'une bourse de 969.00 € versée en une fois (100 %).

Vote : Votants : 15 Pour : 15 contre : 0 abstention : 0
ACTE N°8/73 rendu public pour affichage

Le contrat est validé et signé.

CONVENTION UGAP ÉLECTRICITÉ « ELEC 2028 » CONCERNANT LA MISE À DISPOSITION D'UN (DE) MARCHÉ(S) DE FOURNITURE, D'ACHEMINEMENT D'ÉLECTRICITÉ ET DE SERVICES ASSOCIÉS PASSÉ(S) SUR LE FONDEMENT D'ACCORDS-CADRES À CONCLURE PAR L'UGAP :

La convention est conclue pour une durée courant de la date de signature par le bénéficiaire de la présente convention jusqu'au terme du marché passé par l'UGAP, fixé au 31 décembre 2030.

Vote : Votants : 15 Pour : 15 contre : 0 abstention : 0
ACTE N°8/74 rendu public pour affichage

La convention est adoptée à l'unanimité.

CONVENTION D'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE :

Cette convention a pour objet de regrouper et coordonner les besoins des adhérents.

Elle concerne l'adhésion au groupement de commandes CREUSE pour la maintenance des ascenseurs, monte charges et EPMR.

La convention s'applique pour les années 2026-2027-2028-2029 et 2030.

Vote : **Votants : 15** **Pour : 15** **contre : 0** **abstention : 0**
ACTE N° 8/72 rendu public pour affichage

II - QUESTIONS DIVERSES

NÉANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h58

Le secrétaire de séance



Brahim AÏSSA

Le Président,



M. Olivier DEROUIN